

0470001W  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY  
164 BOULEVARD DE LA LIBERTE  
47007 AGEN CEDEX  
Tel : 0553774650

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 21  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 30/01/2025  
Réuni le : 11/02/2025  
Sous la présidence de : Emmanuel Volpato  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

DONS ASSO VOYAGES 2025-Le Conseil d'administration approuve l'acceptation de dons d'associations (AAE-PEEP-FCPE) et leur affectation aux voyages de Salamanque (845€), de Madrid (1050€) et du séjour en Vallée d'Ossau (700€) comme proposé dans les documents joints. Ces dons sont destinés à diminuer la participation des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Conseil d'Administration  
Séance du 11 Février 2025

Objet de la délibération :

Autorisation d'acceptation et d'affectation de dons d'associations

Note de présentation

Il est demandé au Conseil d'administration l'autorisation d'accepter un don de :

- de la part de la FCPE d'un montant de 500.00€  
- de la part de la PEEP d'un montant de 200.00€  
et d'affecter ces sommes au séjour à OSSAU organisé en mai 2025 pour les élèves de spécialité SVT comme suit :

- **Service AP/domaine VOYA (VOYAGES) / activité OSSAU – Recette compte 746800 : 700.00 €**

Ces dons viennent en déduction de la participation des familles.

Conseil d'Administration  
Séance du 11 Février 2025

Objet de la délibération :

Autorisation d'acceptation et d'affectation de dons d'associations

Note de présentation

Il est demandé au Conseil d'administration l'autorisation d'accepter un don de :

- de la part de la FCPE d'un montant de 500.00€
- de la part de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Bernard Palissy d'un montant de 550.00€

et d'affecter ces sommes au séjour à Madrid pour les élèves de STMG organisé en avril 2025 comme suit :

- **Service AP/domaine VOYA (VOYAGES) / activité 0MADRID – AP/Recette compte 746800 : 1050 €**

Ces dons viennent en déduction de la participation des familles.

Conseil d'Administration  
Séance du 11 février 2025

Objet de la délibération :

Autorisation d'acceptation et d'affectation de dons d'associations pour le voyage à  
Salamanque - BachiBac

Note de présentation

Il est demandé au Conseil d'administration l'autorisation d'accepter un don de :

- de la part de l'association des Anciens Elèves du Lycée Bernard Palissy d'un montant de 600.00€
- de la part de la PEEP d'un montant de 245.00€

et d'affecter ces sommes au séjour à Salamanque organisé en avril 2025 pour les élèves BachiBac comme suit :

- **Service AP/domaine VOYA (VOYAGES) / activité OSALAMA (séjour Salamanque) – Recette compte 746800 : 845 €**

Ces dons viennent en déduction de la participation des familles.